La Newsletter PensExpert | Eté 2021

PensCheck

Réformes

Editorial de Rafael Lötscher,
CEO de PensExpert SA

Les tentatives constantes de réformer le domaine de la prévoyance et des impôts sont autant de défis que nous devons relever. PensExpert procéde à la fusion de nos compétences spécialisées et numériques et poursuivons notre développement de manière planifiée. Cela nous permet de rendre la collaboration avec nos clients encore plus efficace.

Dans le cadre de notre développement organisationnel, nous avons notre savoir-faire en prévoyance ajouté avec succès la numérisation. « Réformer collectivement en créant collectivement une valeur ajoutée » : des équipes de projet dédiées s'occupent du développement numérique et analogique de nos fondations. Le dialogue occupe un rôle prépondérant à cet égard : en interne comme en externe avec vous, avec nos partenaires commerciaux — et avec la communauté scientifique. A cet effet, « VorsorgeDIALOG », qui se base sur une enquête représentative de la population suisse en matière de finances et de prévoyance avec l'Haute École de Lucerne, avec laquelle nous sommes partenaire, pour la première fois, nous rendra compte des résultats.

Optimiser en se renforçant

Les réformes servent à se renforcer. A cet effet, l'arrivée de Cyrill Habegger renforce notre compétence en conseil fiscal. Notre nouveau responsable fiscal explique dans l'interview le lien étroit existant entre la prévoyance et les impôts.

Independent – La sécurisation du budget retraite

Le fait d'avoir déposé une fortune de prévoyance dans une fondation de libre passage a finalement pour conséquence un versement en capital. Mais rien ne vous y oblige. Aujourd'hui la demande s'oriente vers des solutions flexibles. Et c'est exactement ce que vous offre la Fondation Independent.

L'individualité : c'est votre point fort autant que le nôtre. Votre confiance se traduit par la croissance et la réussite de nos cinq fondations. Nous vous en remercions. ■

2 **Nouvel expert fiscal chez PensExpert**
Interview avec Cyrill Habegger

4 **PensPortal**
Vos données en prévoyance en tout temps et partout online

5 **Independent**
Rente de retraite
Questions et réponses

6 **Bilan 2020**
Le volume des avoirs de prévoyance a nettement progressé

7 **News du Conseil d'administration**
Organiser l'avenir de la prévoyance

Une planification fiscale va de pair avec une prévoyance pour les cadres

→ Interview avec Cyrill Habegger, Responsable fiscal

Après presque 14 années passées dans une société de conseil en fiscalité, l'expert fiscal Cyrill Habegger a poussé, ce printemps, la porte de PensExpert. Il explique dans l'interview avec Fabio Brunner quelles sont les questions fiscales typiquement liées à la prévoyance et quels seront les points clés de sa nouvelle fonction.

Cyrill Habegger, vous conseillez fiscalement des personnes privées et des entreprises depuis de nombreuses années. Si vous pensez aux problèmes fiscaux dans le domaine de la prévoyance, quelles sont les questions classiques ?

Le terme « classique » est peut-être un peu exagéré, car les questions restent très individuelles. Mais, il y a certainement des thèmes récurrents. La question du rachat dans le 2ème pilier est, par exemple, un sujet permanent dans le conseil aux personnes privées. Faut-il verser un montant important en une fois pour ne plus payer d'impôts du tout, ou bien échelonner des rachats pour économiser des impôts année après année ? Même si la réponse parait simple au premier abord, il faut cependant examiner chaque cas individuellement. Il y a des périodes de blocage et souvent aussi des aspects internationaux, etc. qu'il faut prendre en considération.

Une autre question récurrente concerne le versement du capital des avoirs de prévoyance. En particulier, lors d'un départ définitif de la Suisse : quelles sont les possibilités et quelles sont les conséquences fiscales d'un versement peu avant ou, justement, peu après un départ définitif à l'étranger ?

Quels sont les points qui suscitent un intérêt particulier dans le domaine des versements de capitaux ?

Assurément, l'échelonnement des versements dans le but d'interrompre la progression fiscale. Mais aussi les modifications légales à venir dans les cantons. Zurich va, par exemple, baisser les impôts sur le versement du capital dès le 1.1.2022.

Le domaine fiscal est en constante mutation. Est-ce que de nouvelles questions ont été récemment mises sur la table ?

Une thématique qui m'a fortement préoccupé au cours des 18 derniers mois, concerne les changements opérés en Suisse sur l'impôt à la source. Il s'avère que beaucoup d'employés domiciliés à l'étranger ne peuvent plus faire valoir de déductions supplémentaires. Cela concerne aussi les versements dans le pilier 3a et les rachats dans la LPP. A l'heure actuelle, il semble que de tels versements ne sont pas pris en compte du point de vue fiscal pour cette catégorie de personnes.

Pensez-vous vraiment qu'il pourrait être impossible aux frontaliers, par exemple, de faire valoir l'impact fiscal des versements dans un pilier 3a ?

Oui, malheureusement. Même si cela concerne moins les frontaliers quotidiens et davantage les résidents hebdomadaires. C'est-à-dire, les personnes qui travaillent la semaine auprès d'un employeur suisse et qui rentrent le weekend dans leur famille vivant à l'étranger. Ces personnes pouvaient jusque-là faire valoir les frais de leurs séjours hebdomadaires et donc aussi les déductions sur des versements 3a/LPP. Cette possibilité n'existe désormais que si l'on est considéré comme « quasi

domicilié ». Pour cela, il faut que 90 % du revenu familial soit imposable en Suisse. Cette proportion n'est rapidement plus tenable dans les faits, si le conjoint a aussi un revenu à l'étranger et cela entraîne un refus de la déduction fiscale en Suisse.

«Concernant la prévoyance, les petites entreprises sont souvent traitées de manière plus sévère par le fisc.»

Est-ce que ce règlement fiscal n'aurait-il pas aussi une très grande influence sur la prévoyance retraite des résidents hebdomadaires ?

Malheureusement si, et ce règlement est d'ailleurs aussi préjudiciable fiscalement. Mais je crains que la prévoyance retraite n'en soit encore plus affectée. De fait, on enlève à l'ensemble d'un groupe de personnes entièrement couvert par les assurances sociales en Suisse, toute motivation d'améliorer sa prévoyance professionnelle ou privée.

Cyrill Habegger

* 1978, lic. en droit, expert fiscal diplômé. Actif dans le domaine fiscal depuis 2007 (diplôme d'expert fiscal obtenu en 2012), d'abord auprès de l'un des quatre grands de l'audit financier, ensuite auprès de BDO SA. Responsable fiscal de PensExpert SA, depuis avril 2021. Cyrill Habegger s'est spécialisé dans le domaine fiscal pour des personnes physiques au niveau national et international ainsi que dans les assurances sociales. Il enseigne auprès de différents organes de formation, entre autres dans le domaine des impôts à la source et des détachements de collaborateurs à l'international.

Qu'en est-il pour les sociétés ? Auront-elles aussi des questions fiscales concernant la prévoyance ?

Si, bien sûr. Il y a aussi des sujets récurrents qui touchent les sociétés. Le versement de réserves de cotisations d'employeur ou les réserves de fluctuation par exemple. Ces versements à la fondation de prévoyance sont considérés comme des dépenses. Lors d'un exercice très performant, ces versements réduisent le bénéfice imposable et renforcent également la prévoyance.

Y a-t-il des différences entre les grandes entreprises et les PME, ou les indépendants ?

Oui, nous constatons ce genre de différences dans divers domaines. Les indépendants ne peuvent pas constituer pour eux-mêmes les réserves de cotisations d'employeur que nous venons de mentionner. En outre, la part de l'employeur dans le financement du plan de prévoyance est toujours un sujet récurrent pour les indépendants et les toutes petites entreprises sous la forme de SA ou Sàrl. Quand l'unique actionnaire est en même temps le seul collaborateur, il est, par principe, interdit de financer une caisse de pension à 100 % avec des cotisations d'employeur. Sinon, on risque de s'exposer à des conséquences fiscales désagréables. Pourtant, si La Migros gère une caisse de pension financée uniquement par l'employeur, il ne viendrait pas à l'idée de l'administration fiscale de vouloir procéder ici à un rappel d'impôt sur une composante salariale.

Pourquoi PensExpert a-t-elle besoin d'un expert fiscal en interne ? Où vont se situer les points forts de votre activité quotidienne ?

Nous avons vu que nos clients et partenaires commerciaux mais aussi les administrations fiscales avaient de plus en plus souvent des questions que l'on peut qualifier de fiscales. Et de plus en plus fréquemment, il y a aussi un besoin de conseil en dehors du domaine de la prévoyance. Mon poste vise à proposer un interlocuteur pour ce genre de questions. Nous voyons ici une valeur ajoutée pour nos partenaires et clients. Heureusement, PensExpert avait déjà à son bord, au cours des 20 dernières années, de formidables experts fiscaux, en particulier en la personne de Mario Lazzarini et de Max Ledergerber. Je peux continuer à puiser dans leurs très grandes connaissances, comme auparavant.

Avez-vous des exemples à ce sujet ?

Par exemple la question de savoir, si le fisc va finalement encore accepter un transfert des avoirs de caisse de pension dans une fondation de libre passage, juste avant la retraite.

Taux d'imposition 2020 sur le montant du capital de prévoyance

Domicile	CHF 250 000	CHF 600 000	CHF 2 000 000
Bâle-Ville	8.3 %	9.7 %	10.1 %
Berne	6.7 %	8.9 %	10.5 %
Lausanne	10.7 %	13.0 %	14.0 %
Lucerne	7.4 %	8.5 %	8.9 %
Schwytz	6.3 %	10.0 %	11.4 %
St. Gall	7.2 %	7.8 %	7.9 %
Zoug	5.0 %	6.1 %	6.5 %
Zurich	6.0 %	8.4 %	16.1 %

Ville la plus chère Ville la moins chère Tarif célibataire / sans impôt ecclésiatique

Le 1.1.2022, Zurich va baisser les impôts sur les prestations en capital. En comparaison intercantonale, Zurich fait ainsi un bond en avant, en particulier pour les versements d'environ CHF 250'000 à CHF 2'000'000.

Les hypothèques que l'on s'accorde à partir de ses propres fonds de prévoyance sont aussi un autre thème important. En effet, cette possibilité très intéressante de se verser à soi-même des intérêts hypothécaires, qui augmentent l'avoir de prévoyance et que l'on peut déduire fiscalement comme les intérêts d'une dette, se doit d'être expliquée, au moins partiellement. C'est justement pour de telles questions ou des questions similaires que je souhaite être un interlocuteur compétent. Je fais volontiers des calculs de modélisation et des planifications, mais je peux aussi, par exemple, tout à fait accompagner un client à l'office des impôts et clarifier ses requêtes. D'une manière générale, je pense que je vais encore entrer en contact avec des thèmes plus variés, que je ne connaissais pas ou presque pas jusque-là. Et je m'en réjouis.

Alors, tous nos vœux de réussite et un grand remerciement pour cet entretien. ■

PensPortal – Vos données de prévoyance en ligne à tout moment et partout !

Le portail client de PensExpert destiné à nos entreprises clientes est en ligne depuis juin 2020.

Un grand nombre de nos clients profite déjà avec succès de la convivialité numérique. Ils peuvent traiter facilement en ligne les entrées et sorties, les modifications d'état civil et les adresses ou les mutations salariales.
Et vous ? Vous n'avez pas encore de login ? Rien de plus simple à obtenir ! Commandez dès aujourd'hui vos identifiants pour le PensPortal auprès de votre conseiller en prévoyance. Vous trouverez de plus amples informations via le QR-Code. Nous nous réjouissons de votre visite, aussi en ligne !

Perspective : un accès en ligne pour les assurés

A partir de 2022, tous les assurés auront aussi un accès en ligne à leurs données de prévoyance. Voulez-vous avoir un aperçu de votre prévoyance via le site web ou de votre capacité de rachat via l'appli ? Quelle est la prévoyance après modification du salaire ? Vous pourrez demander et calculer toutes ces informations à tout moment. Vous trouverez de plus amples informations dans le PensCheck d'hiver. ■

Vers le PensPortal
pens-expert.ch/fr/pensportal

Planification optimale de la retraite avec une rente viagère !

→ Laura Lapreta, Conseillère clientèle Libre passage & 3a

Les fonds de prévoyance déposés auprès d'une fondation de libre passage ne peuvent être perçus, lors du départ à la retraite, en général que sous forme de versement en capital. Pourtant, les assurés préfèreraient souvent bénéficier d'une rente. Independent propose donc aussi une rente viagère. Notre conseillère clientèle Laura Lapreta répond ici aux questions fréquemment posées.

A partir de quel âge puis-je demander une rente de retraite ?

Vous pouvez demander la rente de retraite au plus tôt 5 ans avant l'âge AVS légal de la retraite, donc à partir de 59 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes. Vous pouvez cependant différer le versement jusqu'à 69 ans, resp. 70 ans.

Est-ce que ma rente de retraite une fois définie bénéficie-t-elle d'une garantie ?

Oui, votre rente de retraite est garantie par notre réassureur. Quel que soit l'âge que vous allez atteindre et quelle que soit la situation sur les marchés financiers : vous percevrez votre rente à vie dans tous les cas de figure.

Quand me recommandez-vous d'envisager une rente de retraite d'Independent ?

En Suisse, les intérêts évoluent dans la zone négative et les obligations suisses ne peuvent plus être recommandées. Mais les évaluations des marchés des actions sont aussi très élevées. Si vous avez peu d'expérience en termes de placement et une propension au risque peu élevée, la rente de retraite est une option à examiner. Vous reportez le risque de placement sur le réassureur et vous gagnez en sécurité sur votre budget à l'âge de la retraite.

A quel niveau se trouve le taux de conversion actuellement ?

Pour l'avoir de prévoyance surobligatoire et sans la couverture d'une rente de partenaire, les hommes perçoivent un taux de conversion très attrayant, à titre comparatif sur le marché, de 5,05 % et les femmes de 4,33 %. En cas de besoin, vous pouvez doter la rente retraite d'une rente de partenaire d'un montant individualisé. ■

Taux de conversion chez Independent

Sans rente de partenaire

Age	Hommes	Age	Femmes
60	4.20 %	59	3.68 %
65	5.05 %	64	4.33 %
70	6.27 %	69	5.28 %

Avec rente de partenaire à 60 %

Age	Hommes	Age	Femmes
60	3.37 %	59	3.40 %
65	3.91 %	64	3.97 %
70	4.66 %	69	4.78 %

Remarque : taux de conversion garantis jusqu'au 31.12.21

Le volume des avoirs de prévoyance a nettement progressé

Bilan 2020

Croissance record pour les solutions de libre passage et demande élevée pour les solutions de prévoyance cadres : les fondations de prévoyance de PensExpert se sont très bien comportées en 2020. C'est en particulier pour PensUnit, une fondation encore jeune, que le nombre des affiliations a largement dépassé nos attentes.

PensFlex et PensUnit ⟶ Graphique a)

De nombreux clients PensFlex ayant une stratégie de placement collective ont dû transférer leur solution de prévoyance pour les cadres à PensUnit, pour des raisons de règlementation. En conséquence, le volume de PensFlex a chuté, alors que celui de PensUnit a enregistré une augmentation marquante. Dans l'ensemble, les deux fondations du Bel-étage ont augmenté de CHF 158 millions. Elles géraient, au 31.12.2020, des fortunes de prévoyance d'une valeur de CHF 2,239 milliards.

PensFree et Independent ⟶ Graphique b)

Les Fondations de libre passage PensFree et Independent ont obtenu l'année dernière de brillants résultats. Leurs volumes ont augmenté de CHF 777 millions. Les preneurs de prévoyance ont salué la diversité des possibilités de placement. Le modèle tarifaire des deux fondations s'est avéré compétitif. Les options de couverture d'assurance en cas de décès/invalidité et le versement d'une rente de retraite ont rencontré un vif succès.

Fin 2020, les banques partenaires de PensFree géraient des fortunes de prévoyance d'un montant de CHF 1,716 milliard (année précédente CHF 1,445 milliard). La croissance de la Fondation de libre passage Independent a de nouveau atteint 25 % (avec une augmentation de CHF 506 millions).Fin 2020, la fortune de prévoyance d'Independent s'élevait à CHF 2,577 milliards (année précédente CHF 2,071 milliards).

Pens3a

La Fondation Pens3a géraient à fin 2020 des avoirs de prévoyance pour environ CHF 30 millions. ■

a) **Prévoyance cadres**

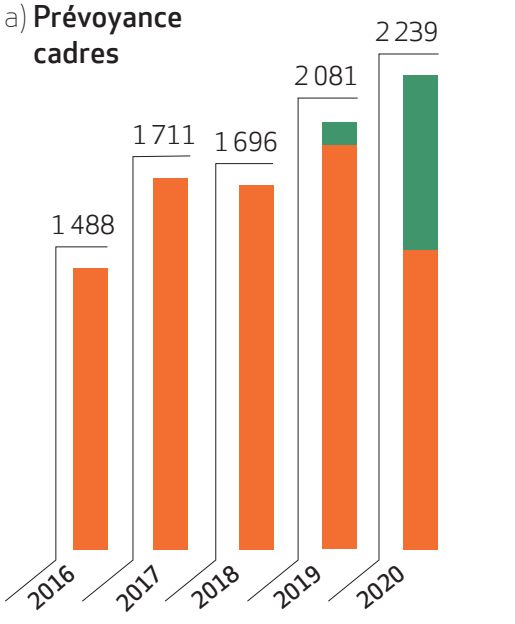

b) **Fondations de libre passage**

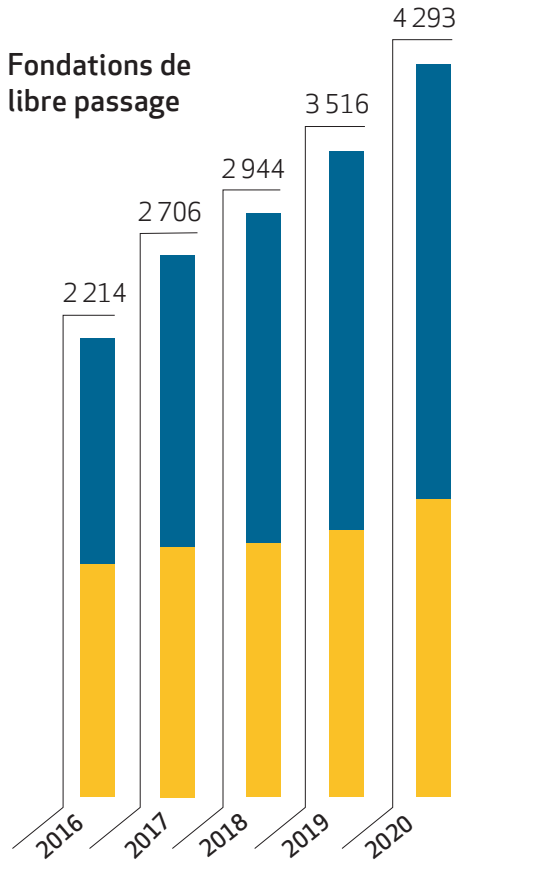

Organiser l'avenir de la prévoyance

Par Jörg Odermatt
PCA de PensExpert SA

Passage du témoin au Conseil d'administration de PensExpert SA : après 15 années d'une activité couronnée de succès en tant que président du Conseil d'Administration, Urs Düggelin a confié son mandat à Jörg Odermatt, le 5 mai 2021. De même, le Conseil d'administration a renforcé ses compétences de marketing et de numérisation en engageant Dimitri Wittwer. Quels sont les défis politiques et stratégiques à relever ? Jörg Odermatt prend position dans l'entretien qui suit.

Vous prenez vos fonctions à une époque où l'on ne perçoit aucun esprit de renouveau dans le domaine de la prévoyance. Au contraire : on a l'impression que les règlementations augmentent en permanence.

Cette impression est bien réelle. Dans le grand embouteillage des réformes, on ne voit pas de tentatives courageuses mais une règlementation défensive. Au lieu de mettre en place des adaptations structurelles urgemment nécessaires, le pouvoir fédéral de Berne essaie constamment d'imposer de nouvelles règlementations dans le 2ème pilier. Le radar se focalise de plus en plus sur le domaine surobligatoire facultatif de la LPP.

Le 2ème pilier s'en trouvera-t-il affaibli ?

L'affaiblissement est indirect. Il est clair que l'attractivité du 2ème pilier va fortement diminuer à cause des règlementations supplémentaires. Ce sont surtout les avantages de l'épargne retraite bénéficiant de privilèges fiscaux qui vont être restreints. PensExpert s'est toujours engagée pour des actions autonomes concernant les solutions individuelles et libérales. Mais ces valeurs ont la vie dure au sein de l'Office fédéral des assurances sociales. Ce n'est un secret pour personne que le Département de l'intérieur avec sa direction actuelle mise sur la carte de la répartition. La priorité est donnée au renforcement de l'AVS.

Peut-on imaginer empêcher un règlement prôné par le pouvoir fédéral de Berne ?

Uniquement si l'on dispose d'un grand engagement. D'après mon expérience, je peux confirmer qu'avec un travail acharné et une bonne organisation pour convaincre le politique, un règlement prévu peut souvent être affaibli, mais il est peu probable qu'il soit totalement abandonné.

«En ce qui concerne les réglementations nous restons combatifs.»

Et où PensExpert veut-elle accentuer son action ?

PensExpert veut placer les jeunes dans une meilleure position en ce qui concerne la prévoyance. Aujourd'hui, les étudiants et apprentis disposent de trop peu de connaissances du système financier et de la prévoyance pour bien poser les jalons de leur future retraite en temps utile.

Pour en savoir plus, continuer à lire p. 8

C'est fatal et c'est ce que nous voulons changer. Concernant les votations sur la prévoyance retraite, il serait important que les jeunes soient aussi plus mûrs, c'est-à-dire plus compétents, et qu'ils soient plus nombreux à aller aux urnes, dans leur propre intérêt. C'est pour cela que nous nous engageons et que nous sommes en discussion avec l'Haute École de Lucerne pour proposer des possibilités de formation communes.

Avez-vous aussi de nouvelles idées pour des solutions de prévoyance ?

Oui. Nous recherchons en permanence de nouvelles solutions qui correspondent aux conditions modernes du monde du travail. Le modèle des phases de vie : « le compte épargne-temps » en fait assurément partie. C'est un instrument permettant une organisation flexible de la vie professionnelle. Ce modèle convertit en quantité de temps, le dédommagement des prestations de travail, les heures supplémentaires et les jours de congé. Le temps ainsi épargné est collecté comme un avoir dans une fondation de prévoyance. Il peut ensuite être utilisé de manière flexible pour des périodes de pauses : une formation continue ou un deuxième cycle d'étude, la garde de ses enfants ou pour soigner ses proches. Ce modèle des phases de vie est déjà bien ancré en Allemagne. Et, comme notre filiale PensExpert à Francfort a déjà fait ses preuves dans ce domaine de la prévoyance, nous pouvons bénéficier de son expérience. ■

Cette interview a été réalisée par Michael Egloff, Musqueteers. Rédacteur et compagnon de longue date de PensExpert SA.

Agenda

PensFlex et PensUnit
Rapport d'activité 2020

Envoi juillet 2021

PensFlex et PensUnit
Rachats facultatifs 2021

En tout temps; mais au plus tard jusqu'à mi-décembre

Pens3a
Cotisation annuelle 2021

En tout temps; mais au plus tard jusqu'à mi-décembre

PensCheck
Edition hiver 2021

Envoi décembre 2021

Head-Office

Lucerne
PensExpert AG
Kauffmannweg 16
6003 Luzern
T +41 41 226 15 15

Offices

Bâle
PensExpert AG
Hirschgässlein 19
4051 Basel
T +41 61 226 30 20

Lausanne
PensExpert SA
Avenue de Rumine 33
1005 Lausanne
T +41 21 331 22 11

Saint-Gall
PensExpert AG
Bankgasse 8
9000 St. Gallen
T +41 71 226 68 68

Zurich
PensExpert AG
Tödistrasse 63
8002 Zürich
T +41 44 206 11 22